



FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél. : 05 65 81 16 37 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

**Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution**

C24-C25  
10/23

# LIRCLEAN

POUR LE NETTOYAGE DES CARROSSERIES  
ANTISTATIQUE

*Manuel ou haute pression*

*Idéal pour  
portique de lavage*



## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES - UTILISATIONS

- Shampooing spécialement conçu pour le nettoyage / dégraissage manuel des carrosseries et le mobilier urbain.
- Décroche le film statique sans frotter.
- Produit destiné à un usage professionnel, permet d'éliminer rapidement les traces sur tous les types de carrosserie.
- Rend les carrosseries brillantes.
- Peut être utilisé sans risque sur toutes teintes y compris métallisées et vernies (ne pas utiliser sur peintures dégradées).
- Se rince facilement après utilisation.
- Sa formulation permet une utilisation en canon à mousse.

## RECOMMANDATIONS - MODE D'EMPLOI

- En cas d'utilisation avec un pulvérisateur, peut-être appliqué avec le doseur pulvérisateur FIR-LAV réf. N75S10.
  - S'utilise toujours dilué.
  - Pour le nettoyage des carrosseries de voitures ou de camions, la dilution se fait entre 3 et 5 %.
  - En machine à haute pression ou dans les portiques de lavage, la dose d'utilisation sera de 1 à 4 %.
  - Pour le nettoyage des bardages, à raison de 10 à 20 %.
  - Toujours pulvériser le produit dilué, du bas vers le haut.
  - Laisser agir 5 à 10 min, puis rincer à l'eau froide, sous pression de 70 à 80 bars.
- Ne jamais laisser sécher le produit sur la carrosserie et ne jamais nettoyer les véhicules en plein soleil.*



## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Contient des agents de surface non ioniques < 5%, EDTA et ses sels.

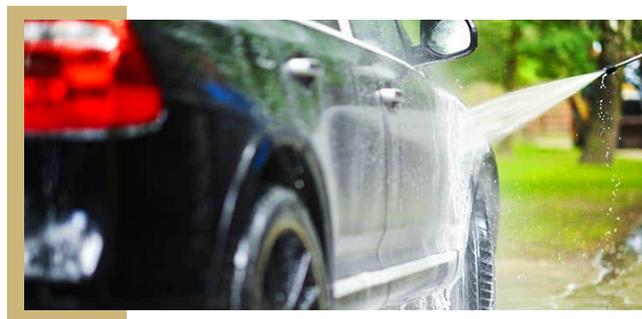
## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect	: liquide fluide
Couleur	: jaunâtre
Odeur	: caractéristique
Densité	: 1,06 +/- 0,04
pH pur	: 12
Solubilité dans l'eau	: totale
Biodégradation (%)	: 85



## CONFORMITÉ

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux. Il nécessite un rinçage après utilisation sur des surfaces à contact alimentaire.



## PRODUIT TECHNIQUE À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.